

**Laboratoire**  
***Plurilinguismes, Représentations, Expressions Francophones - Information,***  
***Communication, Sociolinguistique***  
**PREFics (EA n° 3207)**

**Règlement intérieur**

*Adopté par l'Assemblée Générale du PREFics le 16 mai 2008*  
*Modifié par l'Assemblée Générale du 20 novembre 2009*

**1. Objet et champ d'application**

Le laboratoire PREFics est une unité de recherche issue de l'équipe d'accueil EA 3207 ERELLIF (2000-2007). Il a obtenu pour le contrat quadriennal 2008-2011 de l'université Rennes 2 le label d'UMR CNRS qui se concrétisera lors de son intégration prévue au 01/01/2010 à l'UMR CNRS 8143 LCF de l'université de la Réunion (quadriennal vague D). Son statut d'EA 3207 est prolongé jusque là.

Le but du laboratoire PREFics est de promouvoir et de coordonner des activités de recherche qui prennent pour objet les phénomènes et dispositifs de communication, de médiation, de représentations et d'expressions francophones dans toutes les sociétés plurilingues impliquant la langue française.

Dans cette perspective, le PREFics offre à ses membres des moyens pour exercer leur activité de recherche : constitution et animation d'équipes, de programmes, de réseaux nationaux et internationaux ; mise à disposition de matériels, de banques de données, de documentation ; accompagnement dans la recherche et l'exécution de contrats de recherche ; soutien à la valorisation des recherches, des compétences et notamment à l'insertion des jeunes docteurs.

Rattachée à l'UFR Arts-Lettres-Communication et à l'école doctorale Sciences Humaines et Sociales de Rennes 2, Le PREFics a une vocation pluridisciplinaire et internationale : il accueille également des enseignants-chercheurs issus du secteur des langues, des sciences humaines et des sciences sociales, ainsi que des chercheurs de tous statuts en provenance notamment de situations et d'institutions francophones. Dans l'attente de sa fusion avec l'UMR LCF de La Réunion, le PREFics privilégie notamment les relations et projets partagés avec cette UMR.

Le présent règlement s'applique à tous les membres permanents, doctorants, associés ou visiteurs de l'unité de recherche.

**2. Organigramme**

Le Laboratoire se compose de programmes de recherche évolutifs qui fonctionnent en complémentarité. Chaque programme est placé sous la responsabilité d'un directeur scientifique choisi selon les modalités précisées au point 4.4., responsabilité qui s'exerce en concertation avec la direction du laboratoire.

***A. Programmes de recherche transversaux (2008-2011)***

**Programme de recherche transversal 1 :** « Construction discursive, communicationnelle et organisationnelle des identités et des territoires en

contextes francophones urbanisés (plurilingues et pluriculturels) ». Direction scientifique : Th. Bulot et C. Loneux.

**Programme de recherche transversal 2 :** « Crises et risques : discours, représentations et processus d'organisation en contextes francophones (plurilingues et pluriculturels) ». Direction scientifique : Ch. Le Moëne et B. Parent.

**Programme de recherche transversal 3 :** « Sociogénèse des normes et des formes littéraires, linguistiques, communicationnelles et organisationnelles ». Direction scientifique : Ch. Le Moëne et Y. Parisot.

#### ***B. Programmes de recherche disciplinaires et doctoraux (2008-2011)***

**Programme de recherche disciplinaire et doctoral 1 :** *Centre d'Etudes et de Recherche en Sciences d'Information et de la Communication*. Direction scientifique : Y. Chevalier et C. Loneux.

**Programme de recherche disciplinaire et doctoral 2 :** *Centre de Recherche sur la Diversité Linguistique et Littéraire de la Francophonie*. Direction scientifique : Th. Bulot.

#### ***C. Programmes de recherche contractuels en cours au 16 mai 2008 (durées variables)***

**Programme de recherche contractuel 1 (2006-2011) :** « Accueil et intégration des populations étrangères à Rennes et en Bretagne », en partenariat avec Rennes métropole (Agenda 21), l'ACSE Bretagne, la Maison Internationale de Rennes et la Région Bretagne. Direction scientifique : Th. Bulot.

**Programme de recherche contractuel 2 (2007-2008) :** « Etude comparative des démarches d'enseignement du français en Algérie : Contribution à une socio-didactique du FLE/FLS » en partenariat avec l'équipe LIDILEM de Grenoble 3 et les ENS de Constantine et d'Alger, à dans le cadre de l'appel d'offre *Culture d'Enseignement, Culture d'Apprentissage* de l'AUF et de la Fédération internationale des Professeurs de Français. Direction scientifique : Ph. Blanchet.

**Programme de recherche contractuel 3 (2007-2010) :** « Amélioration de l'efficacité des politiques linguistiques éducatives et des stratégies pédagogiques articulant langues nationales et langue française dans les pays d'Afrique subsaharienne » en collaboration avec AUF, OIF, Agence Française du Développement et Ministère français des Affaires étrangères et européennes. Direction scientifique : Ph. Blanchet (et J.-P. Simon, IUFM de Grenoble)

**Programme de recherche contractuel 4 (2008-2010) :** « L'édition scientifique à la croisée des chemins : facteurs et problèmes d'accessibilité, de visibilité et de scientificité entre Bretagne et Francophonie » en partenariat avec la Maison

des Sciences de l'Homme en Bretagne. Direction scientifique : Y. Chevalier et Ph. Blanchet.

**Programme de recherche contractuel 5 (2008-2011) :** « Dynamiques sociolinguistiques de l'espace algérois: mémoire des lieux et mise en mots de l'habitat populaire », contrat CMEP-TASSILI (coopération franco-algérienne) n° 08MDU740 2008-2011, en partenariat avec l'université d'Alger. Direction scientifique : Th. Bulot et Assia Lounici.

**Programme de recherche contractuel 6 (2008-2011) :** Programme VOLUBILIS franco-marocain n° MA/08/200 « Langue française et insertion professionnelle. Étude de diplômés scientifiques marocains au Maroc et en France » en partenariat avec les universités de Kénitra, Rabat et Amiens (2008-2011). Direction scientifique : Ph. Blanchet (et L. Messaoudi, Kénitra).

**Programme de recherche contractuel 7 (2009-2010) :** Programme CNRS-Institut de Sciences de la Communication « Société de la connaissance, travailleurs du savoir, rationalisation » en partenariat avec les universités de Toulouse 2 et Versailles. Direction scientifique : C. Loneux.

**Programme de recherche contractuel 8 (2009-2010) :** Programme CNRS-Institut de Sciences de la Communication « Paradigmes organisationnels, système d'information et communication », avec les universités de Lille 3, Avignon et Paris V. Direction scientifique : Y. Chevalier.

**Programme de recherche contractuel 9 (2009-2010) :** Action de recherche en réseau de l'AUF (2009-2011) "Dynamiques sociolinguistiques des parlers (de) jeunes en situations urbaines francophones: Circulation des normes partagées et émergences de normes spécifiques" en partenariat avec les universités de Béjaïa (Algérie), d'Alger (Algérie), d'Anatananarivo (Madagascar), de Douala (Cameroun), de Dschang (Cameroun), de Hanoï (Vietnam) et Saint-Denis de La Réunion (France-Océan Indien). Direction scientifique : Th. Bulot.

### 3. Rattachement au PREFics

La laboratoire est composé de *membres permanents*, de *doctorants* et de *membres associés*.

Sont membres :

-*Permanents* : les enseignants-chercheurs et chercheurs en activité ou émérites qui en font la demande, après avis du Conseil d'unité et/ou en fonction de l'affectation recherche de leur poste. Le statut de membre permanent implique l'appartenance principale à une seule équipe. Les membres permanents s'engagent à effectuer une part significative de leur activité de recherche au sein de l'un des laboratoires de l'équipe et à signer leurs publications et interventions en mentionnant ce rattachement. Dans cette perspective, et pour remplir leur mission de recherche telle qu'évaluée par l'AERES et le CNRS, il leur est demandé de produire au moins deux articles scientifiques dans des revues internationales à comité de lecture / ouvrages scientifiques de référence en nom propre ou partagé, ou quatre articles dans des revues scientifiques / chapitres d'ouvrages / directions d'ouvrages collectifs, ou encore huit communications avec publications dans les actes de colloques

internationaux [ou toute combinaison de ces publications] et ceci sur les 4 années du contrat d'accréditation de l'unité de recherche.

-*Doctorants* : qui effectuent leurs travaux de recherche et leur formation au sein du laboratoire, en inscription unique ou en co-tutelles et co-directions. Les doctorants sont membres à part entière du laboratoire ; ils ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que les membres permanents.

-*Associés* : les enseignants-chercheurs déjà membres à titre permanent d'un autre laboratoire, les chercheurs et enseignants de statut second degré relevant de l'enseignement supérieur (PRAG, PRCE) ou secondaire, les docteurs, post-doctorants et ATER qui en font la demande, après l'avis du conseil d'unité. Tout docteur issu de l'équipe est membre associé de droit dès lors qu'il en fait la demande.

Tous les membres du laboratoire doivent participer à la vie collective du laboratoire. Ils bénéficient à ce titre des moyens de l'équipe et des matériels mis à leur disposition dans les salles recherche de l'équipe.

#### **4. Instances et fonctionnement du laboratoire**

Le laboratoire comprend 4 instances : L'Assemblée générale, le Conseil d'Unité, la Direction, les Directions scientifiques de programmes.

##### *4.1. L'Assemblée générale (AG)*

Elle réunit l'ensemble des membres du laboratoire (chercheurs et enseignants-chercheurs permanents, doctorants, associés), ainsi que les personnels IATOS affectés par l'UFR aux activités du laboratoire. Elle est convoquée au moins deux fois par an au premier et au dernier trimestre de l'année civile. Elle se prononce sur la politique scientifique, les orientations et bilans budgétaires, présentés par le du Conseil d'unité. Elle élit le directeur / la directrice du PREFics. Elle élit en temps utile et le cas échéant, sur proposition du Conseil d'unité, le porteur / la porteuse de projet du prochain contrat quadriennal et se prononce sur le projet pour le quadriennal. Elle donne un avis sur l'organigramme de l'équipe proposé par la direction. Elle élit les responsables des programmes de type A et B tels que définis à l'article 2. Elle élit à échéance des mandats ceux des membres du Conseil d'unité qui ne sont pas membres de droit. Tous les membres sont électeurs et éligibles selon la catégorie à laquelle ils appartiennent. En cas de démission ou de défection d'un de ses membres, il est procédé à une élection pour son remplacement lors de l'AG suivante. La direction peut inviter à l'AG, ponctuellement ou régulièrement, toute personne en fonction de ses compétences scientifiques ou institutionnelles. En cas d'égalité de voix lors d'un vote, celle du directeur / de la directrice du laboratoire est prépondérante.

##### *4.2. Le Conseil d'unité (CU)*

Il se compose d'au moins de 14 membres : des membres de droit (le directeur de l'équipe qui peut être un responsable de programme, tous les responsables des programmes en cours, un délégué IATOS à la recherche désigné par l'UFR de rattachement et 6 membres élus par les membres de même catégorie : deux représentants des enseignants-chercheurs permanents qui peuvent être responsables de programme, quatre représentants des doctorants, un représentant des membres associés.

Le CU est mis en place en 2008 pour une durée de 3 ans (2008-2010), correspondant au mi-parcours du contrat quadriennal de reconnaissance de l'équipe avec période de sécurité d'une année supplémentaire pour permettre l'adaptation à la fusion au sein de l'UMR CNRS 8143 prévue en 2010. En cas de maintien du PREFics comme EA distincte jusqu'en 2011, son mandat serait prorogé d'autant. Le Conseil d'unité détermine la politique scientifique de l'unité ; il se prononce sur les orientations budgétaires en début d'année civile et sur leur bilan d'exécution ; il examine les demandes d'adhésion ; il aide la direction dans sa tâche d'évaluation des activités de l'équipe et de réponse aux appels d'offre ; il donne un avis sur

la désignation des directions scientifiques des programmes contractuels de type C. En cas d'égalité de voix lors d'un vote, celle du directeur / de la directrice du laboratoire est prépondérante. La direction peut inviter au CU ponctuellement toute personne en fonction de ses compétences en lien avec l'ordre du jour.

#### *4.3. La Direction de l'Unité*

Choisi parmi les professeurs des universités, le/la directeur / directrice est élu par l'AG pour une durée de 3 ans (2008-2010), correspondant au mi-parcours du contrat quadriennal de reconnaissance de l'équipe avec période de sécurité d'une année supplémentaire pour permettre l'adaptation à la fusion au sein de l'UMR CNRS 8143 prévue en 2010. En cas de maintien du PREFics comme EA distincte jusqu'en 2011, son mandat serait prorogé d'autant. Le directeur / la directrice sortant(e) prend part au vote. Le/la directeur / directrice met en œuvre la politique de recherche définie par le CU, validée par le contrat quadriennal, et organise le développement collectif des activités de l'ensemble du laboratoire. Le/la DR représente l'équipe auprès des instances internes de l'université et des partenaires extérieurs. Le/la directeur / directrice signe, par éventuelle délégation d'instances compétentes, les pièces comptables et documents administratifs du PREFics. Le/la directeur / directrice délègue éventuellement aux directions scientifiques des programmes la gestion concrète de la part du budget qui leur est allouée (notamment les budgets fléchés des contrats de recherche) et l'organisation des activités spécifiques de chaque programme.

Le Directeur / la Directrice est assisté(e) par un *Directeur adjoint* ou une *Directrice adjointe* à qui il peut déléguer ses missions.

#### *4.4. Les directeurs / directrices de programmes scientifiques (DPS)*

Les directions scientifiques des programmes liés à l'ensemble du contrat quadriennal, de type A et B, sont élues par l'AG. L'élaboration d'un programme contractuel (de type C), puis sa direction une fois le contrat obtenu et pour sa durée, est confiée par la direction du laboratoire à un ou plusieurs enseignants-chercheurs permanents en fonction de leurs compétences et de leurs disponibilités, sur avis du CU.

### **5. Recours et arbitrages**

En cas de conflit, l'arbitrage est assuré par le Conseil de l'UFR ALC et / ou la direction de l'Ecole doctorale SHS de Rennes 2, qui peuvent saisir le Conseil Scientifique de l'université.

Catherine Loneux et Philippe BLANCHET  
Décembre 2009